

Besoin d'aide médicale au Special Olympics European Summer Games Antwerp 2014

	Participants étrangers avec une carte d'accréditation	Participants belges avec une carte d'accréditation	Participants étrangers sans carte d'accréditation	Participants belges sans carte d'accréditation
Vols et Aéroport	<u>2</u>			
Host town program				
- Besoin d'aide médicale	<u>3</u>		<u>22</u>	
- Qui avertir?	<u>5</u>			
- Le déroulement financier	<u>5</u>			
Le village des athlètes à Mol				
- Besoin d'aide médicale	<u>6</u>	<u>13</u>		
- Qui avertir?	<u>7</u>	<u>15</u>		
- Le déroulement financier	<u>8</u>	<u>15</u>		
Terrains de Sport				
- Besoin d'aide médicale	<u>8</u>	<u>16</u>	<u>24</u>	<u>28</u>
- Qui avertir?	<u>9</u>	<u>17</u>		
- Le déroulement financier	<u>10</u>	<u>17</u>	<u>25</u>	<u>28</u>
En route entre les localités				
- Besoin d'aide médicale	<u>11</u>	<u>18</u>	<u>25</u>	
- Qui avertir?	<u>11</u>	<u>19</u>		
- Le déroulement financier	<u>12</u>	<u>19</u>		
Questions/Conclusion	<u>12</u>	<u>20</u>	<u>26</u>	<u>29</u>

Besoin d'aide médicale pour les athlètes étrangers qui participent au 'Special Olympics European Summer Games Antwerp 2014' et pour les accompagnateurs officiels de la délégation de leur pays. Tous les deux disposent d'une carte d'accréditation.

1. Procédure générale

Cette procédure s'applique aux athlètes étrangers participants au 'Special Olympics European Summer Games Antwerp 2014' (SOESG Antwerp 2014) à Anvers ainsi qu' aux accompagnateurs officiels de la délégation de leur pays durant la période du 9 au 21 septembre 2014. Ressortissent à ce groupe, entre autre: les joueurs, les officiels, les entraîneurs, certains membres de famille, des volontaires, 'teamworkers', la délégation 'assistants liaison', les chaperonnes, ... Ils sont tous enregistrés et disposent d'une carte d'accréditation. Si vous participez comme étranger au 'SOESG Antwerp 2014' et si vous disposez d'une carte d'accréditation, cette procédure vous est appropriée. Pour les détenteurs d'une carte d'accréditation qui ont la nationalité belge, une procédure distincte est prévue.

Avant votre départ pour la Belgique veuillez lire attentivement cette procédure. Si, lors de votre voyage vers la Belgique ou pendant votre séjour, vous avez besoin d'aide médicale, vous pouvez rapidement obtenir du soutien médical sur la base de cette procédure.

Si vous vous sentez mal pendant le voyage en avion vers la Belgique, n'hésitez pas d'informer les stewards de l'avion. Ils vous assisteront et, si possible, ils contacteront un assistant social plus compétent. A l'aéroport de Bruxelles vous pouvez également faire appel au service médical de l'aéroport si vous pensez d'avoir besoin d'aide médicale urgente. En avion ainsi qu' à l'aéroport, l'accordance d'aide médicale d'urgence est gratuite.

La Belgique vous offre les meilleurs soins médicaux en cas de besoin. Premièrement, l'organisation 'SOESG Antwerp 2014' s'en occupe que vous recevez les soins nécessaires, et, ensuite, elle vous aide avec le déroulement administratif et financier des soins procurés.

2. Vous vous trouvez dans une 'host town'

2.1. Information générale.

Du 9 au 13 septembre 2014, les athlètes étrangers et leurs accompagnateurs officiels sont offerts un 'Host town program' à condition qu'ils disposent d'une carte d'accréditation. Plus de 50 communes en Belgique hébergent des athlètes et leurs délégations officiels dans cette période. Ces communes offrent aux participants un programme socio-culturel, du transport, des possibilités de logement et de repas, du conseil aux demandes d'aides éventuelles, etc... Les participants belges ne participent pas au 'Host town program'.

2.2. Besoin d'aide médicale?

Si, lors de votre séjour dans une 'Host town', vous avez besoin de soins médicaux d'urgence, vous pouvez vous adresser à votre famille d'accueil et/ou aux spectateurs éventuels. Ils vous accorderont de l'aide afin de trouver le soutien médical le plus approprié.

Les municipalités des communes qui reçoivent les détenteurs d'une carte d'accréditation de 'SOESG Antwerp 2014' dans le cadre d'un 'Host town program' sont au courant de la présence des participants du 'SOESG Antwerp 2014' dans leur commune du 9 au 13 septembre 2014. Elles ont établi un 'comité d'organisation locale' dans leurs communes. Ce comité d'organisation locale a été chargé de procurer de l'aide en cas de demandes d'aide médicale. Votre famille d'accueil a connaissance du numéro de téléphone de responsable du comité d'organisation locale de la commune dans laquelle vous logez.

Premièrement la Belgique dispose d'un vaste réseau de médecins généralistes, auquel vous pouvez vous adresser pour de l'aide médicale qui ne comprend ni de l'aide spécialiste ni une hospitalisation. Les médecins généralistes organisent un service de garde qui est accessible 24 heures sur 24. Le numéro de téléphone auquel la permanence médicale peut être jointe dépend de la région. Les membres des familles d'accueil qui vous reçoivent savent comment ils peuvent obtenir du soutien médical chez un médecin généraliste. Les numéros de téléphone des médecins généralistes de garde sont communiqués dans la presse locale et sont généralement connus.

En Flandre vous pouvez vous également adresser au site web: www.mediwacht.be :

==> Cherchez www.mediwacht.be

==> Cliquez sur la liste à droite de la page 'Wachtdienst' (service de garde)

==> Cliquez dans la rubrique 'Dokter van wacht' (médecin de garde) la mention

(ici)

==> Cliquez 'Zoek hier uw deelgemeente' (Cherchez votre commune).

==> Cherchez le nom de votre commune et cliquez.

==> Le numéro du médecin généraliste apparaît, soit pour les jours de weekends et jours de congé, soit pour les jours de la semaine.

==> La langue véhiculaire est, en principe, le néerlandais. Certains médecins vous reçoivent aussi dans d'autres langues.

A Bruxelles vous pouvez vous adresser aux services de www.sosmedecins.be or www.medi-garde.be ou vous pouvez contacter immédiatement :

- Médi-garde au numéro de téléphone +32 (0)2 479 18 18. Ce numéro est accessible 24 heures sur 24 et ceci 7 jours sur 7. Lors de votre appel à ce numéro vous vous mettez d'accord si vous pouvez vous rendre au cabinet d'un médecin généraliste sinon si un médecin généraliste vous est envoyé le plus vite possible. La langue véhiculaire est, en principe, le français.

- SOS Médecins au numéro de téléphone +32 (0)2 513 02 02. . Ce numéro est accessible 24 heures sur 24 et ceci 7 jours sur 7. Lors de votre appel à ce numéro vous vous mettez d'accord si vous pouvez vous rendre au cabinet d'un médecin généraliste sinon si un médecin généraliste vous est envoyé le plus vite possible. La langue véhiculaire est, en principe, le français. Certains médecins vous reçoivent aussi dans d'autres langues.

En Wallonie, vous pouvez vous adresser au service www.cercles.be . Cette organisation fournit un médecin de garde dans la majeure partie de la Wallonie.

==> Cherchez www.cercles.be

==> Choisissez en haut à droite la commune où vous vous trouvez et cliquez

==> Cliquez sur la page suivante sur 'garde'

==> Le numéro et/ou le nom du médecin de garde apparaît.

La langue véhiculaire est, en principe, le français. Certains médecins vous reçoivent aussi dans d'autres langues.

Si vous avez besoin d'aide plus spécialisée, le médecin généraliste peut vous renvoyer à un spécialiste, il peut vous régler une consultation dans un hôpital ou il peut vous renvoyer pour une hospitalisation. En cas de situations graves ou mortellement graves vous pouvez toujours faire appel au 'Hulpcentrum' (Centre d'Aide), numéro de téléphone 112. Les membres des familles d'accueil ou des spectateurs éventuels peuvent former ce numéro de téléphone gratuitement. Peu de temps après votre appel une ambulance sera sur place, le personnel de l'ambulance vous offrira les premiers soins et vous emmènera à l'hôpital le plus proche reconnu comme 'soin d'urgence spécialisé'. Cet hôpital continuera le soin et vous hospitalisera si nécessaire.

L'organisation de 'SOESG Antwerp 2014' a reçu votre dossier médical restraint de la part de votre fédération sportive nationale. Ce dossier médical restraint a été converti en un document électronique qui est conservé auprès du 'Medical Headquarter SOESG Antwerp

2014' à Anvers. Il est administré par le 'Medical Coordinator SOESG Antwerp 2014', Dokter Jan Stroobants'. Le centre où votre dossier médical restraint est conservé peut être contacté par n'importe quel médecin traitant du 9 au 21 septembre et ceci 24 heures sur 24 au numéro de téléphone: +32 (0)3 28 02 301. Ainsi le médecin concerné peut être accordé la communication de votre histoire médicale.

Le médecin traitant ainsi que le médecin qui est responsable pour l'administration de votre dossier médical sont tenus au secret professionnel.

Vous pouvez toujours être accompagné d'une personne lors des soins offerts par un médecin généraliste ou un spécialiste, pendant le transport à l'hôpital ou pendant votre séjour en hôpital. Si possible votre chef de délégation peut vous accompagner. Il est avantageux si l'accompagnateur maîtrise le néerlandais, l'anglais ou le français.

2.3. Qui avertir?

Avertissez le 'delegation assistant liaison - DAL' ou l' 'assistant delegation assistant liaison - ' aDAL' que vous avez fait/faites appel aux soins médicaux. Le aDAL ou DAL vous aidera et vous transmettra, si nécessaire, le 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) en blanc ou il demandera au responsable du comité d'organisation locale de vous faire parvenir un document en blanc.

Après l'intervention le aDAL ou DAL transférera le formulaire pour dégât médical ou non-médical rempli par un médecin belge à la compagnie d'assurances 'De Europese'. Durant la période du 'SOESG Antwerp 2014' le DAL (ou aDAL), ainsi que le médecin traitant peuvent déjà contacter un collaborateur de la compagnie d'assurances 'De Europese' au numéro +32 (0)2 220 34 11 et ceci 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

2.4. Le déroulement financier

SOESG Antwerp 2014 a contracté une assurance spéciale pour la compensation d'aide médicale durant votre séjour dans une 'Host town' auprès de la compagnie d'assurances 'De Europese', Tweekerkenstraat 14 à 1000 Brussel (Belgique). Par conséquent, vous êtes priés de demander à votre médecin traitant (médecin généraliste, spécialiste, hôpital) après l'administration des soins de bien vouloir remplir le document 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) exhaustivement. Il s'identifie au document à l'aide de son numéro Riziv. Le nom et prénom ainsi que le numéro d'identification Riziv de ce médecin doivent être mentionnés bien lisiblement.

L'aide médicale durant le séjour dans un host town doit être payée par le détenteur de la carte d'accréditation même au soignant. Dans certains cas un paiement en espèces est nécessaire, dans d'autres, le fournisseur des soins 'instance enverra une facture au

détenteur de la carte d'accréditation. Le médecin traitant transmettra une attestation au receveur des soins sur laquelle les soins procurés sont mentionnés ainsi que le montant des frais de l'intervention. Le cas échéant, la personne accréditée recevra une facture, ainsi que les attestations nécessaires plus tard. Le DAL (ou aDAL) ou la personne accréditée, dans le cas où la facture a été envoyée plus tard, transmettra l'(es) attestation(s) à 'De Europese', Tweekerkenstraat 14 à 1000 Bruxelles (Belgique).

'De Europese' rembourse les frais au détenteur de l'accréditation. Il y a deux conditions qui doivent être satisfaites: il doit s'agir d'une situation acute d'urgence et le formulaire pour dégât médical ou non-médical et les attestations de l'aide fournie doivent être remplis exhaustivement par le médecin belge traitant.

Un 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) peut être téléchargé au site web: www.so2014.com/medical.

3. Vous vous trouvez dans le village des athlètes à Mol

3.1. Procédure générale.

Durant la période de 12 jusqu'au 21 septembre 2014 un village d'athlètes sera aménagé pour tous les athlètes et leurs accompagnateurs officiels dans la commune de Mol, dans le centre de vacances 'De Kempense Meren'. Le village des athlètes a comme adresse: De Kempense Meren, Postelsesteenweg 100 à 2400 Mol (Belgique). Le numéro de téléphone du village des athlètes est : +32 (0)14 81 72 52. Chaque matin, des autocars partent du village des athlètes qui emmènent les participants aux terrains de compétition, soit à Anvers, soit à Lommel ou à Mol. Le soir, les autocars reconduisent les participants au village des athlètes.

3.2. Besoin d'aide médicale?

Un poste de secours est prévu dans le village des athlètes 24 heures sur 24. Le poste de secours est équipé par des collaborateurs du 'Rode Kruis Vlaanderen' (Croix Rouge de Flandre).

Si vous avez attrapé une blessure, vous êtes tombés malade ou vous avez besoin de l'aide médicale, rendez-vous au poste de secours. Ce poste de secours se trouve aux environs du bâtiment principal, dans le bungalow no. 123 et peut être reconnu à un drapeau blanc sur lequel un croix rouge a été fixé. Dans le cas où vous ne pouvez pas vous déplacer, veuillez (laisser) contacter le numéro GSM: +32 (0)472 674 700.

Il est possible que les spectateurs remarquent que vous avez besoin d'aide médicale. Si nécessaire, les personnes du poste de secours vous emmènent au poste de secours.

Si votre situation corporelle l'exige, les collaborateurs du poste de secours peuvent faire appel à un médecin belge. Ce médecin vous examinera et vous traitera, si nécessaire. Dans la plupart des cas, vous pourriez retourner à votre chambre dans le village des athlètes après l'intervention.

Le médecin responsable du poste de secours pourrait décider de vous faire transférer à l'hôpital le plus proche pour accorder des soins plus spécialisés. L'hôpital H. Hart à Mol a été averti qu'ils doivent recevoir et soigner les participants au 'SOESG Antwerp 2014' en cas d'urgence lors de leur séjour dans le village des athlètes 'De Kempense Meren'.

Pendant la période du 13 jusqu'au 20 septembre un team 'MUG' est prévu dans le village des athlètes entre 19h le soir jusqu' à 7h le matin. 'MUG' signifie 'Groupe d'Urgence Mobile' et est composé d'un(e) infirmier(e) et un médecin spécialisé en médecine d'urgence.

L'organisation de 'SOESG Antwerp 2014' a reçu votre dossier médical restreint de la part de votre fédération sportive nationale. Ce dossier médical restreint a été converti en un document électronique qui est conservé auprès du 'Medical Headquarter SOESG Antwerp 2014' à Anvers. Il est administré par le 'Medical Coordinator SOESG Antwerp 2014', Dokter Jan Stroobants'. Le centre où votre dossier médical restreint est conservé peut être contacté par n'importe quel médecin traitant du 9 au 21 septembre et ceci 24 heures sur 24 au numéro de téléphone: +32 (0)3 28 02 301. Ainsi le médecin concerné peut être accordé la communication de votre histoire médicale.

Le médecin traitant ainsi que le médecin qui est responsable pour l'administration de votre dossier médical sont tenus au secret professionnel.

Vous pouvez toujours être accompagné d'une autre personne lors des soins offerts par un médecin généraliste ou un spécialiste, pendant le transport à l'hôpital ou pendant votre séjour en hôpital. Si possible votre chef de délégation peut vous accompagner. Il est avantageux si l'accompagnateur maîtrise le néerlandais, l'anglais ou le français.

3.3. Qui avertir?

Avertissez le 'delegation assistant liaison - DAL' ou l' 'assistant delegation assistant liaison - ' aDAL' que vous avez fait/faites appel aux soins médicaux. Le aDAL ou DAL vous aidera et vous transmettra, si nécessaire, le 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) en blanc.

Après l'intervention le aDAL ou DAL remettra le formulaire pour dégât médical ou non-médical rempli par un médecin belge à la compagnie d'assurances 'De Europese'. Durant la période du 'SOESG Antwerp 2014' le DAL (ou aDAL), ainsi que le médecin traitant peuvent

déjà contacter un collaborateur de la compagnie d'assurances 'De Europese' au numéro +32 (0)2 220 34 11 et ceci 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

3.4. Le déroulement financier

SOESG Antwerp 2014 a contracté une assurance spéciale pour la compensation d'aide médicale durant votre séjour dans le village des athlètes auprès de la compagnie d'assurances 'De Europese', Tweekerkenstraat 14 à 1000 Brussel (Belgique).

Les soins accordés par les collaborateurs du Rode Kruis Vlaanderen ou par un médecin présent au poste de secours ne doivent pas être payés par le détenteur de la carte d'accréditation. Les frais de soins médicaux sont pris en charge par la compagnie d'assurances 'De Europese' et sont transféré immédiatement au médecin qui a accordé les soins dans le village des athlètes.

Le détenteur d'une carte d'accréditation ne doit pas payer les frais des soins accordés au H. Hart Ziekenhuis à Mol. L'Hôpital H. Hart Ziekenhuis envoie les factures immédiatement à la compagnie d'assurances 'De Europese' à Bruxelles. Il y a deux conditions qui doivent être satisfaites: il doit s'agir d'une situation acute d'urgence et le formulaire pour dégât médical ou non-médical et les attestations de l'aide accordée doivent être remplis exhaustivement par le médecin belge traitant.

Un 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) peut être téléchargé au site web: www.so2014.com/medical.

4. Vous vous trouvez sur un des terrains de sport où les compétitions ont lieu.

4.1. Procédure générale.

Sur les terrains de sport, à Anvers ainsi qu'à Lommel et Mol des postes de secours permanentes sont aménagés pendant les horaires des compétitions.

4.2. Besoin d'aide médicale

Si vous avez attrapé une blessure ou vous avez besoin de l'aide médicale, rendez-vous au poste de secours le plus proche du terrain de sport. Ces postes de secours sont indiqués d'un drapeau blanc sur lequel un croix rouge a été fixé. Les postes de secours sont équipés par des collaborateurs du 'Rode Kruis Vlaanderen' (Croix Rouge de Flandre). En plus, entre 10h et 18h un MUG-team est présent auprès de chaque terrain de sport. L'abréviation MUG signifie 'Groupe d'Urgence Mobile' et est composé d'un(e) infirmier(e) et un médecin spécialisé en médecine d'urgence.

Le besoin d'aide médicale peut être dérivé d'un accident ou de la manifestation d'une situation de maladie. Il est possible que des spectateurs remarquent que vous avez besoin

d'aide médicale. Ils peuvent se diriger aux personnes des postes de secours en leur demandant de venir sur place où vous vous trouvez afin d'accorder les premiers soins.

Les soins vous seront fournis premièrement par les collaborateurs du 'Rode Kruis Vlaanderen' (Croix Rouge Flandre). Si nécessaire un médecin belge vous examinera et vous traitera. Si possible vous pouvez retourner au terrain de sport après les soins.

Le médecin du poste de secours peut aussi décider de vous laisser transférer à un hôpital afin qu'on vous puisse accorder de l'aide plus spécialisée. Si vous vous trouvez aux terrains de sport à Anvers, vous serez transporté, si nécessaire au ZNA Middelheim Ziekenhuis, Lindendreef 1 à 2020 Antwerpen (Belgique). Si vous vous trouvez aux terrains de sport à Lommel ou à Mol, vous serez transporté au H. Hart Ziekenhuis, Gasthuisstraat 1 à 2400 Mol (Belgique). Ces deux hôpitaux ont été avertis qu'ils doivent recevoir et soigner les participants au 'SOESG Antwerp 2014' en cas de besoin d'aide médicale.

L'organisation de 'SOESG Antwerp 2014' a reçu votre dossier médical restreint de la part de votre fédération sportive nationale. Ce dossier médical restreint a été converti en un document électronique qui est conservé auprès du 'Medical Headquarter SOESG Antwerp 2014' à Anvers. Il est administré par le 'Medical Coordinator SOESG Antwerp 2014', Dokter Jan Stroobants'. Le centre où votre dossier médical restreint est conservé peut être contacté par n'importe quel médecin traitant du 9 au 21 septembre et ceci 24 heures sur 24 au numéro de téléphone: +32 (0)3 28 02 301. Ainsi le médecin concerné peut être accordé la communication de votre histoire médicale.

Le médecin traitant ainsi que le médecin qui est responsable pour l'administration de votre dossier médical sont tenus au secret professionnel.

Vous pouvez toujours être accompagné d'une personne lors des soins offerts par un médecin généraliste ou un spécialiste, pendant le transport à l'hôpital ou pendant votre séjour en hôpital. Si possible votre chef de délégation peut vous accompagner. Il est avantageux si l'accompagnateur maîtrise le néerlandais, l'anglais ou le français.

4.3. Qui avertir?

Avertissez le 'delegation assistant liaison - DAL' ou l' 'assistant delegation assistant liaison - 'aDAL' que vous avez fait/faîtes appel aux soins médicaux. Le aDAL ou DAL vous aidera et vous transmettra, si nécessaire, le 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) en blanc. Des 'Aangifteformulieren voor medische en niet-medische schade' (Formulaires pour dégât médical ou non-médical) sont disponibles auprès du poste de secours sur les terrains de sport.

Après l'intervention le aDAL ou DAL est prié de transférer le formulaire pour dégât médical ou non-médical rempli par un médecin belge à la compagnie d'assurances 'De Europese', Tweekerkenstraat 14 à 1000 Bruxelles (Belgique). Durant la période du 'SOESG Antwerp 2014' le DAL (ou aDAL), ainsi que le médecin traitant peuvent contacter un collaborateur de la compagnie d'assurances 'De Europese' au numéro +32 (0)2 220 34 11 et ceci 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

4.4. Le déroulement financier

Les soins accordés par les collaborateurs du 'Rode Kruis Vlaanderen' sur ou à côté du terrain ne doivent pas être compensés par les participants/accompagnateurs accrédités.

Les frais d'un médecin pour les soins sur ou à côté du terrain de sport sont recompensés par la compagnie d'assurances 'De Europese'. L'organisation 'SOESG Antwerp 2014' a contracté une assurance à ce but auprès de cette compagnie. Il y a deux conditions qui doivent être satisfaites: il doit s'agir d'une situation acute d'urgence et le formulaire pour dégât médical ou non-médical doit être rempli exhaustivement par le médecin belge traitant. Ce médecin belge s'identifie à l'aide de son numéro d'identification Riziv. Le nom et le prénom et le numéro d'identification Riziv de ce médecin doivent toujours être mentionnés lisiblement.

Un formulaire de déclaration pour dégât médical en blanc peut être téléchargé par le médecin belge au site web: www.so2014.com/medical. Le DAL (ou aDAL) dispose aussi de quelques formulaires de déclaration en blanc.

Si vous êtes transporté au H. Hart Ziekenhuis à Mol, ou à l'hôpital ZNA Middelheim Ziekenhuis à Antwerpen, le détenteur d'accréditation ne doit pas payer les frais qui en résultent. La note des frais qui résulte des soins ambulants ou d'une hospitalisation dans un des deux hôpitaux est envoyé immédiatement à la compagnie d'assurances 'De Europese'. Celle-ci paiera les hôpitaux pour les frais attrapés.

5. Vous vous trouvez quelque part en route entre les localités diverses du Special Olympics European Summer Games Antwerp 2014.

5.1. Procédure générale.

Plusieurs activités sont organisés pour les participants officiels et leurs accompagnateurs lors de leur séjour dans les villes d'accueil, dans le village des athlètes ou sur les terrains de sport. Ainsi ils seront transportés maintes fois entre les diverses localités. Pendant les périodes de transport aussi il peut y avoir un besoin d'aide médicale.

5.2. Besoin d'aide médicale?

Chaque participant accrédité au 'SOESG Antwerp 2014' a le droit de soin médical, quel soit l'endroit où il se trouve, pendant la période du 9 au 21 septembre 2014. La Belgique dispose d'un système bien organisé d'aide médicale d'urgence. Ce système est initié en formant le numéro de téléphone 112. Cet appel téléphonique est gratuit. S'il vous faut de l'aide médicale d'urgence, n'importe où en Belgique, vous pouvez faire appel au Centre d'aide d'urgence 112.

Après l'appel une ambulance est envoyée à l'endroit de la situation d'urgence dans le meilleur délai. Les premiers soins vous seront fournis sur place. Si nécessaire un team MUG (groupe d'urgence mobile) est mobilisé. Ce groupe consiste d'un infirmier(e) et un médecin spécialisé en médecine d'urgence. L'ambulance vous emmènera à l'hôpital le plus proche qui est reconnu comme 'soin d'urgence spécialisé'. Cet hôpital vous accueillera et vous offrira des soins plus spécialisés. Si nécessaire, vous y serez hospitalisé.

L'organisation de 'SOESG Antwerp 2014' a reçu votre dossier médical restreint de la part de votre fédération sportive nationale. Ce dossier médical restreint a été converti en un document électronique qui est conservé auprès du 'Medical Headquarter SOESG Antwerp 2014' à Anvers. Il est administré par le 'Medical Coordinator SOESG Antwerp 2014', Dokter Jan Stroobants'. Le centre où votre dossier médical restreint est conservé peut être contacté par n'importe quel médecin traitant du 9 au 21 septembre et ceci 24 heures sur 24 au numéro de téléphone: +32 (0)3 28 02 301. Ainsi le médecin concerné peut être accordé la communication de votre histoire médicale.

Le médecin traitant ainsi que le médecin qui est responsable pour l'administration de votre dossier médical sont tenus au secret professionnel.

Vous pouvez toujours être accompagné d'une autre personne lors des soins offerts par un médecin généraliste ou un spécialiste, pendant le transport à l'hôpital ou pendant votre séjour à l'hôpital. Si possible votre chef de délégation peut vous accompagner. Il est avantageux si l'accompagnateur maîtrise le néerlandais, l'anglais ou le français.

5.3. Qui avertir?

S'il vous faut de l'aide médicale, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez, et on vous a contacté le Centre d'aide 112, veuillez ne pas oublier de (faire) avertir le DAL (ou aDAL). Le DAL (ou aDAL) vous peut faire parvenir un 'Aangifteformulier medische en niet-medische schade' (formulaire de déclaration de dégât médical ou non-médical) en blanc.

Après l'intervention le aDAL ou DAL est prié de transférer le formulaire de déclaration de dégât médical ou non-médical rempli par un médecin belge à la compagnie d'assurances 'De Europese', Tweekerkenstraat 14 à 1000 Bruxelles (Belgique). Durant la période du 'SOESG Antwerp 2014' le DAL (ou aDAL), ainsi que le médecin traitant peuvent contacter un collaborateur de la compagnie d'assurances 'De Europese' au numéro +32 (0)2 220 34 11 et ceci 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

5.4. Déroulement financier.

Les frais pour les soins offerts par un médecin ou d'autres personnes d'aide d'urgence sont remboursés par la compagnie d'assurances 'De Europese'. SOESG Antwerp 2014 a contracté une assurance spéciale pour la compensation d'aide médicale auprès de cette compagnie.

Il y a deux conditions qui doivent être satisfaites: il doit s'agir d'une situation acute d'urgence et le formulaire pour dégât médical ou non-médical doit être rempli exhaustivement par le médecin belge traitant. Ce médecin belge s'identifie à l'aide de son numéro d'identification Riziv. Le nom et le prénom et le numéro d'identification Riziv de ce médecin doivent toujours être mentionnés lisiblement.

La personne accréditée rembourse la personne qui a fourni l'aide, ou bien en espèces ou bien après la recette de la facture. La personne qui a fourni de l'aide transmet une attestation à la personne accréditée, sur lequel sont mentionnés les soins et le montant des frais. La personne accréditée transmet ces attestations, ou bien par le DAL (ou l'aDAL) ou bien immédiatement à la compagnie d'assurances 'De Europese'. Celle-ci rembourse les frais attrapés à la personne accréditée.

Un formulaire de déclaration pour dégât médical en blanc peut être téléchargé par le médecin belge au site web: www.so2014.com/medical. Le DAL (ou aDAL) dispose également de quelques formulaires en blanc.

6. Questions ?

Si vous avez d'autres questions concernant l'administration des soins de santé lors de votre séjour comme participant accrédité au 'SO2014 Antwerp', veuillez contacter:

- le 'Delegation assistant liaison - DAL' (aDAL)
- le Main Operation Center SOESG Antwerp 2014 au numéro de téléphone +32 (0)3 5000 383
- la compagnie d'assurances 'De Europese' au numéro de téléphone +32 (0)2 220 34 11

Besoin d'aide médicale pour les athlètes belges qui participent au ' Special Olympics European Summer Games Antwerp 2014', et pour les accompagnateurs officiels de la délégation belge, et autres collaborateurs belges, disposant d'une carte d'accréditation

1. Procédure générale

Cette procédure s'applique aux athlètes belges participants au 'Special Olympics European Summer Games Antwerp 2014' (SOESG Antwerp 2014) à Anvers ainsi qu' aux accompagnateurs officiels belges. Ressortissent à ce groupe, entre autre: les joueurs, les officiels, les entraîneurs, certains membres de famille, des volontaires, 'teamworkers', la délégation 'assistants liaison', les chaperonnes, ... qui ont la nationalité belge. Cette procédure est appropriée si vous avez la nationalité belge et vous disposez d'une carte d'accréditation. Veuillez parcourir cette procédure attentivement avant le départ des 'SOESG 2014'. Si, lors de votre participation aux activités, vous avez besoin d'aide médicale, vous pouvez bénéficier de soutien médical, grâce à cette procédure.

Comme vous savez la Belgique vous offre les meilleurs soins médicaux en cas d'urgence médicale. L'organisation 'SOESG Antwerp 2014' prend soin que vous recevez, premièrement, les soins nécessaires, et vous aide après avec le déroulement administratif et financier de cette aide.

Contrairement aux participants étrangers, la délégation belge ne participe pas au 'Host town program' du 9 au 13 septembre 2014.

2. Vous vous trouvez au village des athlètes à Mol

2.1. Procédure générale.

Durant la période de 12 jusqu'au 21 septembre 2014 un village d'athlètes sera aménagé pour tous les athlètes et leurs accompagnateurs officiels dans la commune de Mol, dans le centre de vacances 'De Kempense Meren'. Le village des athlètes a comme adresse: De Kempense Meren, Postelsesteenweg 100 à 2400 Mol (Belgique). Le numéro de téléphone du village des athlètes est : +32 (0)14 81 72 52. Chaque matin, des autocars partent du village des athlètes qui emmènent les participants aux terrains de compétition, soit à Anvers, soit à Lommel ou à Mol. Le soir, les autocars reconduisent les participants au village des athlètes.

2.2. Besoin d'aide médicale?

Un poste de secours est prévu dans le village des athlètes 24 heures sur 24. Le poste de secours est équipé par des collaborateurs du 'Rode Kruis Vlaanderen' (Croix Rouge de Flandre).

Si vous avez attrapé une blessure, vous êtes tombés malade ou vous avez besoin de l'aide médicale, rendez-vous au poste de secours. Ce poste de secours se trouve aux environs du bâtiment principal, dans le bungalow no. 123 et peut être reconnu à un drapeau blanc sur lequel un croix rouge a été fixé. Dans le cas où vous ne pouvez pas vous déplacer, veuillez (laisser) contacter le numéro GSM: +32 (0)472 674 700.

Il est possible que les spectateurs remarquent que vous avez besoin d'aide médicale. Si nécessaire, les personnes du poste de secours vous emmènent au poste de secours.

Si votre situation corporelle l'exige, les collaborateurs du poste de secours peuvent faire appel à un médecin belge. Ce médecin vous examinera et vous traitera, si nécessaire. Dans la plupart des cas, vous pourriez retourner à votre chambre dans le village des athlètes après l'intervention.

Le médecin responsable du poste de secours pourrait décider de vous faire transférer à l'hôpital le plus proche pour l'administration de soin plus spécialisé. L'hôpital H. Hart à Mol a été averti qu'ils doivent recevoir et soigner les participants au 'SOESG Antwerp 2014' en cas d'urgence lors de leur séjour dans le village des athlètes 'De Kempense Meren'.

Pendant la période du 13 jusqu'au 20 septembre un team 'MUG' est prévu dans le village des athlètes entre 19h le soir jusqu' à 7h le matin. 'MUG' signifie 'Groupe d'Urgence Mobile' et est composé d'un(e) infirmier(e) et un médecin spécialisé en médecine d'urgence.

En ce qui concerne les athlètes, l'organisation de 'SOESG Antwerp 2014' a reçu votre dossier médical restreint de la part de votre fédération sportive nationale. Ce dossier médical restreint a été converti en un document électronique qui est conservé auprès du 'Medical Headquarter SOESG Antwerp 2014' à Anvers. Il est administré par le 'Medical Coordinator SOESG Antwerp 2014', Dokter Jan Stroobants'. Le centre où votre dossier médical restreint est conservé peut être contacté par n'importe quel médecin traitant du 9 au 21 septembre et ceci 24 heures sur 24 au numéro de téléphone: +32 (0)3 28 02 301. Ainsi le médecin concerné peut être accordé la communication de votre histoire médicale.

Le médecin traitant ainsi que le médecin qui est responsable pour l'administration de votre dossier médical sont tenus au secret professionnel.

Vous pouvez toujours être accompagné d'une autre personne lors des soins offerts par un médecin généraliste ou un spécialiste, pendant le transport à l'hôpital ou pendant votre séjour en hôpital. Si possible votre chef de délégation peut vous accompagner. Il est avantageux si l'accompagnateur maîtrise le néerlandais, l'anglais ou le français.

2.3. Qui avertir?

Avertissez le 'delegation assistant liaison - DAL' ou l' 'assistant delegation assistant liaison - ' aDAL' que vous avez fait/faites appel aux soins médicaux. Le DAL (ou aDAL) vous aidera et vous transmettra, si nécessaire, le 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) en blanc. Au poste de secours des formulaires de déclaration en blanc sont également présents.

Après l'intervention le aDAL ou DAL transférera le formulaire pour dégât médical ou non-médical rempli par un médecin belge à la compagnie d'assurances 'De Europese'. Durant la période du 'SOESG Antwerp 2014' le DAL (ou aDAL), ainsi que le médecin traitant peuvent déjà contacter un collaborateur de la compagnie d'assurances 'De Europese' au numéro +32 (0)2 220 34 11 et ceci 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

2.4. Déroulement financier.

Si le soin dans le village des athlètes était limité aux soins par les collaborateurs du 'Rode Kruis Vlaanderen'(Croix Rouge Flandre), il n'y a pas de frais pour le détenteur d'accréditation belge.

Les frais des soins accordés par un médecin dans le village des athlètes doivent être remboursés par le détenteur de la carte d'accréditation. L'accrédité recevra une facture, rédigée par le ZNA Middelheim Ziekenhuis à Anvers, pour les soins accordés par un médecin dans le village des athlètes. La facture sera accompagnée des attestations nécessaires que vous pouvez présenter à votre assurance maladie. La compagnie d'assurance maladie remboursera la majeure partie des frais.

Si le médecin du village des athlètes vous transfère au H. Hart Ziekenhuis à Mol, vous recevrez une facture des soins accordés dans cet hôpital par le H. Hart Ziekenhuis à Mol. La facture sera accompagnée des attestations nécessaires que vous pouvez présenter à votre assurance maladie. La remboursera la majeure partie des frais.

Les frais attrapés qui ne sont pas remboursés par la , le soi-disant ticket modérateur, vous sera remboursé par la compagnie d'assurances 'De Europese', Tweekerkenstraat 14 à 1000 Bruxelles, et ceci pour les soins accordés par un médecin dans le village des athlètes ainsi que pour les soins accordés au H. Hart Ziekenhuis Mol. SOESG Antwerp 2014 a contracté une assurance auprès de cette compagnie d'assurances. La personne accréditée doit envoyer les documents justificatifs nécessaires qui prouvent les frais non-remboursés par la à la compagnie d'assurances 'De Europese'. Il y a deux conditions qui doivent être satisfaites: il doit s'agir d'une situation acute d'urgence et le formulaire pour dégât médical ou non-médical et les attestations de l'aide fournie doivent être remplis exhaustivement par le médecin belge traitant. Ce médecin belge s'identifie à l'aide de son numéro d'identification

Riziv. Le nom et prénom ainsi que le numéro d'identification Riziv de ce médecin doivent être mentionnés bien lisiblement.

Un 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) en blanc peut être téléchargé au site web: www.so2014.com/medical.

3. Vous vous trouvez sur un des terrains de sport où les compétitions ont lieu

3.1. Procédure générale.

Sur les différents terrains de sport à Anvers, ainsi qu' à Lommel et Mol, il y a des postes permanents de secours médical pendant les heures des compétitions.

3.2. Besoin d'aide médicale?

Si vous avez attrapé une blessure ou vous avez besoin de l'aide médicale, rendez-vous au poste de secours le plus proche du terrain de sport. Ces postes de secours sont indiqués à l'aide d' un drapeau blanc sur lequel un croix rouge a été fixé. Dans ces postes de secours des assistants sont présents. En plus, de chaque terrain de sport un team MUG (groupe d'urgence mobile) peut être atteint. L'abréviation MUG signifie groupe d'urgence mobile. Ce team est composé d'un(e) infirmier/infirmière et d'un médecin spécialisé en médecine d'urgence.

Le besoin d'aide médicale peut être la conséquence d'un accident ou de la manifestation d'une situation de maladie acute. Si possible des spectateurs remarquent que vous avez besoin de soins médicaux. Ils peuvent demander aux assistants sociaux de venir sur place où vous vous trouvez afin de fournir les premiers soins. Si nécessaire les assistants vous emmènent au poste de secours.

Vous serez en premier lieu soigné par les collaborateurs du Rode Kruis Vlaanderen (Croix Rouge Flandre). Si nécessaire vous y serez examiné et traité par un médecin belge.

Si possible vous pouvez retourner au terrain de sport ou à votre séjour dans le village des athlètes.

Le médecin responsable du poste de secours peut aussi de vous transporter à un hôpital afin de vous faire fournir des soins plus spécialisés. Si vous vous trouvez sur les terrains de sport à Anvers, vous serez, si nécessaire, transporté, au ZNA Middelheim Ziekenhuis, Lindendreef 1 à 202 Antwerpen. Si vous vous trouvez aux terrains de sport à Lommel ou à Mol, vous serez transporté, si nécessaire, au H. Hart Ziekenhuis, Gasthuisstraat 1 à 2400 Mol (Belgique). Ces deux hôpitaux ont été averti qu'ils doivent recevoir et soigner les participants au 'SOESG Antwerp 2014' en cas de besoin d'aide médicale.

En ce qui concerne les athlètes, l'organisation de 'SOESG Antwerp 2014' a reçu votre dossier médical restreint de la part de votre fédération sportive nationale. Ce dossier médical restreint a été converti en un document électronique qui est conservé auprès du 'Medical Headquarter SOESG Antwerp 2014' à Anvers. Il est administré par le 'Medical Coordinator SOESG Antwerp 2014', Dokter Jan Stroobants'. Le centre où votre dossier médical restreint est conservé peut être contacté par n'importe quel médecin traitant du 9 au 21 septembre et ceci 24 heures sur 24 au numéro de téléphone: +32 (0)3 28 02 301. Ainsi le médecin concerné peut être accordé la communication de votre histoire médicale.

Le médecin traitant ainsi que le médecin qui est responsable pour l'administration de votre dossier médical sont tenus au secret professionnel.

Vous pouvez toujours être accompagné d'une autre personne lors des soins offerts par un médecin généraliste ou un spécialiste, pendant le transport à l'hôpital ou pendant votre séjour en hôpital. Si possible votre chef de délégation peut vous accompagner. Il est avantageux si l'accompagnateur maîtrise le néerlandais, l'anglais ou le français.

3.3. Qui avertir?

Avertissez le 'delegation assistant liaison - DAL' ou l' 'assistant delegation assistant liaison - ' aDAL' que vous avez fait/faites appel aux soins médicaux. Le DAL (ou aDAL) vous aidera et vous transmettra, si nécessaire, le 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) en blanc. Au poste de secours des formulaires de déclaration en blanc sont également présents.

Après l'intervention le aDAL ou DAL transférera le formulaire de déclaration pour dégât médical ou non-médical rempli par un médecin belge à la compagnie d'assurances 'De Europese'. Durant la période du 'SOESG Antwerp 2014' le DAL (ou aDAL), ainsi que le médecin traitant peuvent déjà contacter un collaborateur de la compagnie d'assurances 'De Europese' au numéro +32 (0)2 220 34 11 et ceci 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

3.4. Déroulement financier.

Les frais pour les soins des blessures soudainement attrapés ou d'une situation de maladie acute par un athlète belge ou par le détenteur d'une carte d'accréditation pendant leur présence sur le terrain de sport doivent être payés par la personne accréditée, à moins que le soin soit limité à l'administration d'aide par les collaborateurs du Rode Kruis Vlaanderen (Croix Rouge Flandre).

Pour les soins fournis par un médecin sur les terrains de sport à Lommel, à Mol ainsi qu'à Anvers, la personne accréditée recevra une facture du ZNA Middelheim. La personne accréditée paie la facture au ZNA Middelheim. La facture sera accompagnée des attestations nécessaires, utiles pour la . Vous pouvez remettre ses attestations à votre compagnie

d'assurance maladie. La compagnie d'assurance maladie remboursera la majeure partie de vos frais. Les frais attrapés qui ne sont pas remboursés par la , le soi-disant ticket modérateur, vous sera remboursé par la compagnie d'assurances 'De Europese', Tweeckerkenstraat 14 à 1000 Bruxelles, et ceci pour les soins accordés par un médecin dans le village des athlètes ainsi que pour les soins accordés au H. Hart Ziekenhuis Mol. SOESG Antwerp 2014 a contracté une assurance auprès de cette compagnie d'assurances. La personne accréditée doit envoyer les documents justificatifs nécessaires qui prouvent les frais non-remboursés par la compagnie d'assurance maladie à la compagnie d'assurances 'De Europese', Tweeckerkenstraat 14 à Bruxelles. En plus, il y a deux conditions qui doivent être satisfaites: il doit s'agir d'une situation acute d'urgence et le formulaire pour dégât médical ou non-médical et les attestations de l'aide fournie doivent être remplis exhaustivement par le médecin belge traitant. Ce médecin belge s'identifie à l'aide de son numéro d'identification Riziv. Le nom et prénom ainsi que le numéro d'identification Riziv de ce médecin doivent être mentionnés bien lisiblement.

Un 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) en blanc peut être téléchargé au site web: www.so2014.com/medical.

4. Vous vous trouvez quelque part en route entre les localités diverses du Special Olympics Antwerp 2014.

4.1. Procédure générale.

Plusieurs activités sont organisés pour les personnes accréditées pendant leur séjour au village des athlètes aux terrains de sport. A ce but ils seront transportés maintes fois entre les diverses localités. Pendant les périodes de transport aussi il peut y avoir un besoin d'aide médicale.

4.2. Besoin d'aide médicale?

Chaque participant accrédité au 'SOESG Antwerp 2014' a le droit de soin médical, quel soit l'endroit où il se trouve, pendant la période du 9 au 21 septembre 2014. La Belgique dispose d'un système bien organisé d'aide médicale d'urgence. Ce système est initié en formant le numéro de téléphone 112. Cet appel téléphonique est gratuit. S'il vous faut de l'aide médicale d'urgence, n'importe où en Belgique, vous pouvez (laisser) faire appel au Centre d'aide d'urgence 112.

Après l'appel une ambulance est envoyé à l'endroit de la situation d'urgence dans le meilleur délai. Les premiers soins vous seront fournis sur place. Si nécessaire un team MUG (signifie groupe d'urgence mobile en néerlandais ou SAMU (secours assistance médicale d'urgence) en français) est mobilisé. Ce groupe consiste d'un infirmier(e) et d'un médecin spécialisé en

médecine d'urgence. L'ambulance vous emmènera à l'hôpital le plus proche qui est reconnu comme 'soin d'urgence spécialisée'. Cet hôpital vous accueillera et vous offrira des soins plus spécialisés. Si nécessaire, vous y serez hospitalisé.

Pendant l'administration du secours, soit sur place, soit durant le transport en ambulance ou pendant votre séjour en hôpital, vous pouvez toujours être accompagné d'une personne. Si possible votre chef de délégation peut vous accompagner. Il est avantageux si l'accompagnateur maîtrise le néerlandais, l'anglais ou le français.

4.3. Qui avertir?

Si vous avez besoin d'aide médicale d'urgence, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez, et on vous a contacté le Centre d'urgence 112, n'oubliez pas de laisser avertir le 'delegation assistant liaison - DAL' ou l' 'assistant delegation assistant liaison - ' aDAL'. Le DAL (ou aDAL) peut vous transmettre le 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) en blanc.

Après l'intervention le aDAL ou DAL transférera le formulaire pour dégât médical ou non-médical rempli par un médecin belge à la compagnie d'assurances 'De Europese'. Durant la période du 'SOESG Antwerp 2014' le DAL (ou aDAL), ainsi que le médecin traitant peuvent déjà contacter un collaborateur de la compagnie d'assurances 'De Europese' au numéro +32 (0)2 220 34 11 et ceci 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

4.4. Déroulement financier.

Le médecin qui vous offre des soins, n'importe où vous vous trouvez, remplira le 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical).

Les frais pour les soins des blessures soudainement attrapés 'quelque part en route' ou d'une situation de maladie acute par un athlète belge ou par les délégués officiels doivent être payés à la personne qui a fourni les soins, soit en espèces, soit après recette de la facture.

La personne qui a fourni les soins transmet les attestations nécessaires, utiles pour l'assurance maladie, à la personne accréditée. La rembourse la majeure partie des frais. Les frais attrapés qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, le soi-disant ticket modérateur, vous sera remboursé par la compagnie d'assurances 'De Europese'. SOESG Antwerp 2014 a contracté à ce but une assurance auprès de cette compagnie d'assurances. La personne accréditée doit envoyer les documents justificatifs nécessaires qui prouvent les frais non-remboursés par la à la compagnie d'assurances 'De Europese'. En plus, il y a deux

conditions qui doivent être satisfaites: il doit s'agir d'une situation acute d'urgence et le formulaire pour dégât médical ou non-médical et les attestations de l'aide fournie doivent être remplis exhaustivement par le médecin belge traitant. Ce médecin belge s'identifie à l'aide de son numéro d'identification Riziv. Le nom et prénom ainsi que le numéro d'identification Riziv de ce médecin doivent être mentionnés bien lisiblement.

Un 'Aangifteformulier voor medische en niet-medische schade' (Formulaire pour dégât médical ou non-médical) en blanc peut être téléchargé au site web: www.so2014.com/medical.

4.5. Questions?

Si vous avez encore des questions concernant l'administration de l'aide médicale pendant votre séjour comme participant accrédité au SOESG Antwerp 2014 , veuillez contacter:

- delegation assistant liaison (DAL) ou aDAL (assistant DAL)
- Main Operation Center SOESG Antwerp 2014 au numéro de téléphone: +32 (0)3 5000 383
- la compagnie d'assurances 'De Europese' au numéro de téléphone :+32 (0)2 220 34 11

Besoin d'aide médicale pour les personnes en visite en Belgique à l'occasion des Special Olympics European Summer Games Antwerp 2014 qui ne sont pas détenteurs d'une carte d'accréditation

1. Procédure générale.

Du 9 au 20 septembre les 'Special Olympics European Summer Games Antwerp 2014 - SOESG Antwerp 2014' ont lieu à Anvers (Belgique). Plus de 2000 athlètes et 1000 accompagnateurs venant de plus de 50 pays Européens et/ou Asiatiques y participent. Tous les participants et leurs accompagnateurs officiels reçoivent un numéro d'accréditation de la part de l'organisation SOESG Antwerp 2014. Pour les participants et les accompagnateurs qui ont reçu un numéro d'accréditation un arrangement spéciale est prévu dans le cas où ils ont besoin de soins médicaux d'urgence.

En plus durant cette période un tas de visiteurs étrangers viennent en Belgique qui veulent encourager ou accompagner les athlètes. Ces visiteurs ne disposent pas toujours d'un numéro d'accréditation.

Cette procédure est prévue pour ce dernier groupe: non-résidents qui rendent visite au SOESG Antwerp 2014, mais ne disposent pas d'une carte d'accréditation. Si vous faites partie de ce groupe de visiteurs, lisez attentivement cette procédure avant de voyager en Belgique.

Des personnes non-détenteurs d'une carte d'accréditation n'ont pas d'accès au 'Host town program' ou au village des athlètes à Mol.

L'organisation SOESG Antwerp 2014 ne fournit en aucune mesure spéciale concernant l'aide médicale pour ces visiteurs. Ces visiteurs peuvent faire appel aux systèmes courants généraux en Belgique pour l'obtention d'aide médicale.

Si vous croyez avoir attrapé un dégât médical suite à une erreur de la part de l'organisation SOESG Antwerp 2014, vous pouvez demander un 'Aangifteformulier medische en niet-medische schade' (formulaire de déclaration de dégât médical et non-médical) auprès du poste de secours. Si vous avez rempli le formulaire de déclaration, vous pouvez le remettre à la compagnie d'assurances 'De Europese', Tweekerkenstraat 14 à 1000 Bruxelles. La compagnie d'assurances vous contactera et règlera la déclaration.

2. Besoin d'aide médicale?

Si vous avez besoin d'aide médicale d'urgence, vous pouvez le recevoir pendant votre séjour en Belgique. La Belgique dispose d'un bon système d'aide médicale d'urgence, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez.

2.1. Vous vous trouvez dans une commune qui organise un 'Host town program' pour les participants accrédités.

Plus de 50 communes reçoivent les participants accrédités au SOESG Antwerp 2014 du 9 au 13 septembre pour un programme socio-culturel.

Comme visiteur ne disposant pas d'une carte d'accréditation vous n'êtes pas admis au 'Host town program' et des facilités de soutien ne vous sont pas offerts. Vous pouvez bel et bien faire appel au système des soins médicaux courant en Belgique. A titre d'information, les possibilités sont énumérées en-dessous.

2.2.1. Le médecin généraliste de garde.

Dans chaque ville ou municipalité il y a un médecin généraliste de garde. Celui-ci peut être consulté 24 heures sur 24. Si nécessaire ce médecin vient surplace où vous vous trouvez. En Belgique il est coutume de consulter d'abord un médecin généraliste pour des cas non-mortellement graves. Si nécessaire il peut vous renvoyer à un spécialiste ou à un hôpital.

Le numéro de téléphone auquel la permanence médicale peut être jointe dépend de la région. Les résidents belges qui sont témoins de votre besoin de soins médicaux savent de quelle façon ils peuvent recevoir du soutien médical pour vous. Les numéros de téléphone des médecins généralistes de garde sont communiqués dans la presse locale et sont dans la plupart des cas connus.

En Flandre vous pouvez vous également adresser au site web: www.mediwacht.be :

==> Cherchez www.mediwacht.be

==> Cliquez sur la liste à droite de la page 'Wachtdienst' (service de garde)

==> Cliquez dans la rubrique 'Dokter van wacht' (médecin de garde) la mention

(ici)

==> Cliquez 'Zoek hier uw deelgemeente' (Cherchez votre commune).

==> Cherchez le nom de votre commune et cliquez.

==> Le numéro du médecin généraliste apparaît, soit pour les jours de weekends et jours de congé, soit pour les jours de la semaine.

==> La langue véhiculaire est, en principe, le néerlandais. Certains médecins vous reçoivent aussi dans d'autres langues.

A Bruxelles vous pouvez vous adresser aux services de www.sosmedecins.be or www.medi-garde.be ou vous pouvez contacter immédiatement :

- Médi-garde au numéro de téléphone +32 (0)2 479 18 18. Ce numéro est accessible 24 heures sur 24 et ceci 7 jours sur 7. Lors de votre appel à ce numéro vous vous mettez d'accord si vous pouvez vous rendre au cabinet d'un médecin généraliste sinon si un médecin généraliste vous est envoyé le plus vite possible. La langue véhiculaire est, en principe, le français.

- SOS Medecins au numéro de téléphone +32 (0)2 513 02 02. . Ce numéro est accessible 24 heures sur 24 uur et ceci 7 jours sur 7. Lors de votre appel à ce numéro vous vous mettez d'accord si vous pouvez vous rendre au cabinet d'un médecin généraliste sinon si un médecin généraliste vous est envoyé le plus vite possible. La langue véhiculaire est, en principe, le français. Certains médecins vous reçoivent aussi dans d'autres langues.

En Wallonie, vous pouvez vous adresser au service www.cercles.be . Cette organisation fournit un médecin de garde dans la majeure partie de la Wallonie.

==> Cherchez www.cercles.be

==> Choisissez en haut à droite la commune où vous vous trouvez et cliquez

==> Cliquez sur la page suivante sur 'garde'

==> Le numéro et/ou le nom du médecin de garde apparaît.

La langue véhiculaire est, en principe, le français. Certains médecins vous reçoivent aussi dans d'autres langues.

Si vous avez besoin d'aide plus spécialisée, le médecin généraliste peut vous renvoyer à un spécialiste, il peut vous régler une consultation dans un hôpital ou il peut vous renvoyer pour une hospitalisation.

Après l'administration des soins, vous devez payer les frais pour les soins au fournisseur des soins, soit en espèces, soit après la recette d'une facture. L'assistance des soins vous fournira aussi un certificat sur lequel les soins fournis sont indiqués, ainsi que le montant que vous avez payé pour l'assistance médicale. Vous pouvez remettre ce certificat à votre assurance

maladie dans votre pays, ou à votre assurance assistance voyage, que vous avez contracté avant votre visite en Belgique.

2.2.2. Les hôpitaux.

Dans la plupart des villes il y a un hôpital. Pendant les heures de la journée vous pouvez vous y rendre pour consulter un spécialiste. Certains hôpitaux sont accessibles 24 heures sur 24 pour l'assistance médicale d'urgence.

Après l'administration des soins vous devez payer les frais, soit en espèces, soit après la recette de la facture. L'assistance des soins vous fournira aussi un certificat sur lequel les soins fournis sont indiqués, ainsi que le montant que vous avez payé pour l'assistance médicale. Vous pouvez remettre ce certificat à votre assurance maladie dans votre pays, ou à votre assurance assistance voyage, que vous avez contracté avant votre visite en Belgique.

2.2.3. L'aide médicale d'urgence – Numéro de téléphone 112

S'il vous est arrivé un accident grave ou votre situation de santé générale dégrade soudainement, vous pouvez faire appel au Centre d'aide 112. Par le numéro 112 une ambulance peut être mobilisée. L'équipage de l'ambulance vous donnera des soins si nécessaire à l'endroit où la situation d'urgence s'est produite. Après l'administration des premiers soins, l'équipage de l'ambulance vous emmènera à l'hôpital le plus proche qui est reconnu comme 'soin d'urgence spécialisé'.

Le service d'urgence de cet hôpital vous accueillera et vous offrira des soins nécessaires. Le médecin peut y décider que vous devez être hospitalisé pendant une ou plusieurs journées. Il/elle peut également demander des conseils, des examens ou des traitements à d'autres spécialistes.

Après l'administration des soins vous devez payer les frais de ces soins à l'assistance ou à l'hôpital, soit en espèces soit après la recette de la facture. Le fournisseur de soins ou l'hôpital vous font parvenir un certificat sur lequel les soins accordés sont mentionnés, ainsi que le montant que vous avez payé pour les soins. Vous pouvez remettre ce certificat à votre assurance maladie dans votre pays, ou à votre assurance assistance voyage, que vous avez contracté avant votre visite en Belgique.

2.2. Vous vous trouvez à un des terrains de sport où les Special Olympics Antwerp 2014 ont lieu.

2.1.1. Vous avez besoin d'aide médicale d'urgence.

Si vous vous trouvez sur un des terrains de sport où le SOESG Antwerp 2014 a lieu et vous avez besoin d'aide médicale d'urgence, vous pouvez vous rendre au poste de secours qui est érigé sur ou à côté des terrains de sport. Le poste de secours peut être reconnu grâce à un

drapeau blanc sur lequel un croix rouge a été fixé. Dans ce poste de secours des assistants du Rode Kruis Vlaanderen (Croix Rouge Flandre) sont présents. Un médecin est également présent ainsi qu' un MUG (groupe d'urgence mobile) qui est composé d'un(e) infirmier/infirmière et d'un médecin spécialisé en médecine d'urgence.

Vous pouvez vous rendre au poste de secours. Si des spectateurs remarquent qu'il vous faut de l'aide médicale, ils peuvent demander aux collaborateurs du poste de secours de vous faire transporter au poste de secours.

Vous y recevez les premiers soins. Le médecin présent peut décider après les soins accordés de vous faire continuer vos activités normales. Si votre situation de santé l'exige il peut décider de vous faire transporter à un hôpital. Les personnes qui se trouvent aux ou autour des terrains de sport à Anvers seront transportés au ZNA Middelheim Ziekenhuis, Lindendreef 1 à 202 Antwerpen (Belgique). Les personnes qui se trouvent aux ou autour des terrains de sport à Lommel ou Mol seront transportés au H. Hart Ziekenhuis, Gasthuisstraat 1 à 2400 Mol (Belgique). Ces deux hôpitaux ont été averti qu'ils doivent recevoir et soigner les participants au 'SOESG Antwerp 2014'.

Durant les soins accordés dans un poste de secours, durant le transport à un hôpital ou durant l'hospitalisation, vous pouvez toujours être accompagné d'un membre de famille ou d'une personne de confiance. Il est avantageux si l'accompagnateur maîtrise le néerlandais, l'anglais ou le français.

2.1.2. Déroulement financier.

Si un médecin vous doit administrer des soins aux terrains de sport, vous devrez payer ces frais, soit en espèces, soit après recette de la facture.

L'assistance des soins vous fournira un certificat sur lequel les soins fournis sont indiqués, ainsi que le montant que vous avez payé pour l'assistance médicale. Vous pouvez remettre ce certificat à votre assurance maladie dans votre pays, ou à votre assurance assistance voyage, que vous avez contracté avant votre visite en Belgique.

Le certificat est uniquement valable pour les soins accordés par un médecin belge. Le médecin belge s'identifie à l'aide de son nom et prénom et son numéro RIZIV.

2.3. Vous vous trouvez n'importe où en Belgique.

- N'importe où où vous vous trouvez en Belgique vous pouvez faire appel aux diverses systèmes d'aide médicale: le médecin généraliste de garde, les hôpitaux ou l'aide médicale d'urgence par le numéro de téléphone 112. Comment vous pouvez établir le contact avec ces services a été expliqué ci-dessus.

3. Conclusion.

N'importe où en Belgique vous pouvez toujours (laisser) faire appel à de l'aide médicale. En Belgique il est coutume de consulter d'abord un médecin généraliste.

Si nécessaire le médecin généraliste peut vous renvoyer à un spécialiste ou un service spécialisé dans un hôpital.

En cas de graves urgences vous pouvez faire appel à un Centre d'urgence 112. Dans quelques minutes une ambulance vous emmènera à l'hôpital le plus proche, reconnu par le centre d'urgence 112.

Les frais pour les soins doivent, en tout cas, être payé à la personne qui a administré les soins, soit en espèces, soit après la recette de la facture. La personne qui a administré les soins vous remettra un certificat sur lequel les soins accordés sont mentionnés, ainsi que le montant que vous avez payé pour les soins. Vous pouvez remettre ce certificat à votre assurance maladie dans votre pays, ou à votre assurance assistance voyage, que vous avez contracté avant votre visite en Belgique.

Besoin de soins médicaux pour les résidents belges qui rendent visite à une activité des Special Olympics European Summer Games Antwerp 2014, qui ne sont pas détenteurs d'une carte d'accréditation

1. Procédure générale.

Du 9 au 20 septembre les 'Special Olympics European Summer Games Antwerp 2014 - SOESG Antwerp 2014' ont lieu à Anvers (Belgique). Plus de 2000 athlètes et 1000 accompagnateurs venant de plus de 50 pays Européens et/ou Asiatiques y participent. Tous les participants et leurs accompagnateurs officiels reçoivent un numéro. Pour les participants et les accompagnateurs qui ont reçu un numéro d'accréditation un arrangement spéciale est prévu dans le cas où ils ont besoin de soins médicaux d'urgence.

En plus il y a un tas de visiteurs belges qui veulent encourager ou accompagner les athlètes. Dans la plupart des cas ces visiteurs ne disposent pas d'un numéro d'accréditation.

Cette procédure est prévue pour ce dernier groupe: visiteurs belges qui ne disposent pas d'une carte d'accréditation. Si vous faites partie de ce groupe de visiteurs, lisez attentivement cette procédure.

L'organisation 'SOESG Antwerp 2014' ne fournit en aucune mesure spéciale concernant l'aide médicale pour ces visiteurs. Ces visiteurs peuvent faire appel aux systèmes courants en Belgique à l'obtention d'aide médicale.

Des visiteurs belges non-accrédités ne peuvent pas participer au 'Host town program' qui est organisé du 9 au 13 septembre pour les athlètes étrangers et leurs accompagnateurs.

Des visiteurs non-accrédités, belges tel qu'étrangers, ne peuvent pas être acceptés au village des athlètes à Mol.

Si vous croyez avoir attrapé un dégât médical suite à une erreur de la part de l'organisation SOESG Antwerp 2014, vous pouvez demander un 'Aangifteformulier medische en niet-medische schade' (formulaire de déclaration de dégât médical et non-médical) auprès du poste de secours. Si vous avez rempli le formulaire de déclaration, vous pouvez le remettre à la compagnie d'assurances 'De Europese', Tweekerkenstraat 14 à 1000 Bruxelles. La compagnie d'assurances vous contactera et règlera la déclaration.

2. Besoin d'aide médicale?

La Belgique possède un bon système d'aide médicale d'urgence, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez.

2.1. Vous vous trouvez à un des terrains de sport où les Special Olympics Antwerp 2014 ont lieu.

2.1.1. Vous avez besoin d'aide médicale d'urgence.

Si vous vous trouvez sur un des terrains de sport où le SOESG Antwerp 2014 a lieu et vous avez besoin d'aide médicale d'urgence, vous pouvez vous rendre au poste de secours qui est érigé sur ou à côté des terrains de sport. Le poste de secours peut être reconnu grâce à un drapeau blanc sur lequel un croix rouge a été fixé. Dans ce poste de secours des assistants du Rode Kruis Vlaanderen (Croix Rouge Flandre) sont présents. Un médecin est également présent ainsi qu'un MUG (groupe d'urgence mobile) qui est composé d'un(e) infirmier/infirmière et d'un médecin spécialisé en médecine d'urgence.

Vous pouvez vous rendre au poste de secours. Si des spectateurs remarquent qu'il vous faut de l'aide médicale, ils peuvent demander aux collaborateurs du poste de secours de vous faire transporter au poste de secours.

Vous y recevez les premiers soins. Les personnes d'assistance médicale et/ou le médecin présent peuvent décider après les soins accordés de vous faire continuer vos activités normales. Si votre situation de santé l'exige ils peuvent décider de vous faire transporter à un hôpital. Les personnes qui se trouvent aux ou autour des terrains de sport à Anvers seront transportés au ZNA Middelheim Ziekenhuis, Lindendreef 1 à 202 Antwerpen. Les personnes qui se trouvent aux ou autour des terrains de sport à Lommel ou Mol seront transportés au H. Hart Ziekenhuis, Gasthuisstraat 1 à 2400 Mol.

Durant les soins accordés dans un poste de secours, durant le transport à un hôpital ou durant l'hospitalisation, vous pouvez être accompagné d'un membre de famille ou d'une personne de confiance.

2.1.2. Déroulement financier.

Les personnes d'assistance médicale présentes sur les terrains de sport vous administrons les soins nécessaires. Les frais pour les soins accordés doivent être payés par vous-même, à moins que le soin soit limité à l'intervention des collaborateurs du Rode Kruis Vlaanderen (Croix Rouge Flandre). Les personnes qui ont administré les soins vous remettons un certificat sur lequel les soins accordés sont mentionnés, ainsi que le montant que vous devez payer pour les soins. Vous pouvez remettre ce certificat à votre assurance maladie. De cette manière vous pouvez récupérer la majeure partie des frais. Vous pouvez éventuellement

recupérer le ticket modérateur par une assurance spéciale que vous avez contracté auprès de votre compagnie d'assurances.

3. Conclusion.

Si vous avez besoin d'aide médicale lors du séjour aux terrains où les compétitions de SOESG Antwerp 2014 ont lieu, les soins sur ces endroits seront initiés par des personnes d'assistance médicale qui sont présent surplace.

Les procédures courantes en Belgique concernant l'assistance médicale d'urgence seront appliquées. Les frais qui en résultent doivent être payés par vous-même. Vous pouvez essayer de récupérer les frais des soins par votre compagnie d'assurances maladie et une assurance contractée à titre personnel.
